

Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis en début d'année civile ou de vous rapprocher du secrétariat : secretariat3@pep28.asso.fr - tel : 02 37 31 29 35



DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
05 AVRIL 2024
SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28 (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours). De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : www.lespep28.org

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible [accompagnée du règlement](#).

Encaissement des règlements sur la semaine du 22/04/2024, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 22/04/2024.

Accueil de Loisirs PRINTEMPS



Auneau-Bleury-St Symphorien
Aunay Sous Auneau
Béville Le Comte

*Les structures sont ouvertes de 7h00 à 19h00.
L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,
et les départs entre 17h00 et 19h00.*

Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2023, un dossier d'inscription complet est à remplir et à envoyer en même temps que les réservations pour les vacances d'automne.

Dossier téléchargeable sur le site des PEP28

www.lespep28.org

PRINTEMPS 2024 – 1^{ère} et 2^{ème} Semaine

Je soussignée : _____
titulaire de l'autorité parentale. Demeurant à _____

désire inscrire mon fils, ma fille _____
date de naissance _____



Aunay O Auneau-BSS O Béville le Comte O

Cocher impérativement la structure

Cocher les jours réservés :

1 ^{ère} SEMAINE	LUNDI 22/04	MARDI 23/04	MERCREDI 24/04	JEUDI 25/04	VENDREDI 26/04
Semaine du 22 Avril au 26 Avril 2024					

Pour les enfants ayant un PAI Alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case.
(PAI à fournir si pas en notre possession).

Aunay O Auneau-BSS O Béville le Comte O

Cocher impérativement la structure

Cocher les jours réservés :

2 ^{ème} SEMAINE	LUNDI 29/04	MARDI 30/04	MERCREDI 01/05	JEUDI 02/05	VENDREDI 03/05
Semaine du 29 Avril au 03 Mai 2024	*	*	Férié	*	*

* Journées au tarif de base de la famille, non considérées comme journées unique suite au jour férié

Pour les enfants ayant un PAI Alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case.
(PAI à fournir si pas en notre possession).

Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte

Date et Signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :

Famille résidant au sein de la CCPEIDF (Tarif avec repas) :

Inscription > ou égale à 4 jours/semaine = tarif de base * ___ x ___ journée(s) = ___ €
*(compris entre 7.14 € et 17.49 €)

Inscription < ou égale à 3 jours/semaine = tarif de base +20 %* x ___ journée(s) = ___ €
*(compris entre 8.57 € et 20.99 €)

Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (Tarif avec repas) :

Tarif unique 24.49€ x ___ journée(s) = ___ €

PAI Alimentaire :

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90€/j = -3,90€ x ___ journée(s) = ___ €

TOTAL (montant à régler) = _____ €

Je règle en : (indiquer le montant)

- Chèque : _____ n° du/des chèque(s) _____
- CESU 2024 / ANCV : _____
- Espèces : _____
- CB : _____ (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)



PRIORITE aux enfants résidants sur la Communauté de Communes de la CCPEIDF.
Les demandes d'inscriptions hors-CCPEIDF seront prises en compte en fonction des places restantes à partir de la date butoir des inscriptions de la période soit le 06/04/2024 sous réserve de places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes.

(Inscription à faire sans règlement, le règlement sera à fournir si nous validons votre réservation).

Nous vous rappelons également la suppression de la navette entre l'accueil du Gué de Longroi et l'accueil de Béville le Comte, effective depuis Septembre 2023.